s'est en fait opposée à leur discussion dans son propre parti. Elle a par contre mené en Hollande, en Espagne et internationalement une politique diamétralement opposée aux principes bolchéviks et aux décisions du mouvement pour la IVoInternationale et est entrée en lutte ouverte contre celui-ci. Afin d'esquiver ses responsabilités, elle a ensuite rompu avec notre mouvement, et pour cacher la faillite de sa politique opportuniste, exclu bureaucratiquement des rangs du RSAP les camarades qui, dans le parti, luttaient pour un programme et une politique bolchéviks.

La résolution actuelle n'est qu'une partie intégrante de cette politique qui consiste à couvrir aux yeux des ouvriers hollandais son opportunisme par des proclamations révolutionnaires pour la IVo Internationale, et à discréditer en même temps par sa politique l'idée même de la IV°

Internationale.

1) La résolution qui attaque violemment le mouvement pour la IV° se tait complètement sur le Bureau de Londres. Bien plus, la direction décide de communiquer sa résolution aux partis de ce Bureau et fournit ainsi des armes à nos adversaires. Une telle politique ne peut en définitive que signifier le retour dans le marais centriste, malgré toutes

les belles proclamations. 2) La direction du RSAP n'attaque la tactique d'entrée dans les partis socialistes que pour mieux masquer le caractère criminel de sa politique dans la question <u>principielle</u> de l'unité syndicale. La direction du RSAP n'attaque la politique de "scission" du S.I. que pour mieux masquer sa politique d'unité avec les pires centristes et pour essayer de mettre sur le dos du S.I. l'exclusion des bolchéviks-léninistes hollandais dont elle porte la responsabilité.

3) La direction du RSAP attaque le S.I. pour masquer qu'elle s'est refusée à occuper au Bureau les 2 sièges que la Conférence internatio-

nale de 1936 lui avait accordés.

4) La vie intérieure de notre mouvement souffre de grandes difficultés matérielles; les dirigeants du RSAP n'en sont pas les derniers responsables. Mais elle est entièrement basée sur le centralisme démocratique. Toute autre affirmation est une contre-vérité et veut seulement masquer le régime malsain de centralisme bureaucratique qui règne au sein du RSAP.

5) Aux conditions posées par la direction du RSAP pour la préparation en commun de la Conférence Internationale, le S.I. fait la réponse

suivante:

a) Le S.I. tient à se déclarer pleinement et entièrement solidaire des camarades du groupe bolchévik-leniniste de Hollande. Il souligne une fois de plus que si le S.I. s'est adressé directement aux membres du RSAP par voie de bulletins intérieurs, il ne l'a fait que contraint et forcé par l'attitude déloyale et anti-démocratique des dirigeants du RSAP. C'est encore la direction du RSAP qui a pris sur elle la responsabilité d'exclure les camarades qui approuvaient la ligne politique du S.I. La disparition du GBL en tant que groupe extérieur dépend uniquement d'une décision de réintégration de la direction du RSAP. La liquidation des fractions à l'intérieur du RSAP dépend de l'existence dans celui-ci d'un régime démocratique sain permettant à tous les camarades d'exprimer leurs opinions devant le parti tout entier.

b) Le S.I. n'a jamais porté d'accusation calomnieuse contre la personne de Sneevliet. Il a accusé et accuse encore celui-ci de déterminer sa politique, non en fonction des intérêts immédiats et historiques du prolétariat international mais en fonction du maintien du NAS, dont il est permanent, comme organisation indépendante, maintien qui ne peut être obtenu que par une politique de concession à l'Etat bourgeois. Ce faisant le S.I. n'a fait que se conformer à la tâche essentielle de tout révolutionnaire: exprimer ce qui est. Le S.I. ne pourra changer son appréciation de la politique de Sneevliet que dans la mesure où celui-ci changerait complètement son orientation dans la question syn-

c) La direction du RSAP se refuse à reconnaître toute discipline dicale. internationale avant la fondation de la TVº Internationale. Par là elle révèle le caractère formaliste de sa politique. La fondation de la IV° Internationale ne saurait se faire par acte notarié, comme la fondation